

L'accompagnement scolaire est assuré par la Ville de Dardilly, cette activité est rattachée au service municipal de l'enfance, de la jeunesse, et de l'éducation au développement durable et à l'environnement.

Cette action est destinée aux élèves de collège et de lycée.

Les séances sont encadrées par des référents du service municipal enfance et jeunesse ainsi que des **bénévoles Dardillois**.

L'objectif de cet accompagnement scolaire est d'aider les jeunes à effectuer et organiser leur travail personnel, à leur apporter une aide méthodologique.

FONCTIONNEMENT

Pour bénéficier de l'accompagnement scolaire, les jeunes doivent être **inscrits obligatoirement à la salle des jeunes après avoir dûment complété le dossier d'inscription, transmis les documents obligatoires et s'être acquitté de l'adhésion annuelle.**

Trois séances hebdomadaires sont proposées les mardis, mercredis et jeudis **à partir du 8 septembre 2026**, de 17h30 à 19h00. Possibilité de venir aux séances de son choix dans la semaine. Le règlement est au forfait annuel.

Les jeunes sont accueillis à la salle des jeunes. Les séances se déroulent à la salle des jeunes.

REGLEMENT :

- Le jeune peut arriver jusqu'à 18h maximum. Au-delà de cet horaire, l'équipe se réserve le droit de refuser la présence du jeune.

- Il est demandé au jeune de venir pour **un minimum de 30 min de travail**. Il peut quitter la séance avant 19h s'il a terminé ses devoirs. Il peut rentrer chez lui s'il en a l'autorisation ou se détendre à la salle des jeunes.

- Le jeune doit disposer de son matériel de travail (cours, livres, fournitures...)

- Le jeune est prié de prendre connaissance de son travail avant le début de la séance. L'accès à Pronote ne sera plus autorisé au-delà cet horaire.

- L'utilisation du téléphone portable est proscrite pendant la séance ; si le jeune doit être joignable, laisser le téléphone en mode silencieux. Le téléphone portable ne remplace pas une calculatrice.

- L'utilisation des ordinateurs n'est pas assurée ni systématique.

- Un minimum de sérieux et de respect (personnes, matériel, etc...) sera demandé.

- Toute nourriture ou boisson (hormis bouteille d'eau) sont exclus pendant l'activité. Les déplacements sont limités.

- Le jeune peut travailler en binôme ou en petit groupe sous réserve de la validation de l'équipe d'encadrement

- Le jeune est invité à nettoyer sa table et à ranger sa chaise au moment de son départ

En cas de manquements et/ou remarques répétées de l'équipe, le(la) jeune pourra se voir exclu(e) de manière temporaire ou définitive

Merci de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et le ramener à la salle des jeunes. Gardez ce règlement chez vous.

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Signer et dater.

Merci

Le responsable légal

Nom

Le .../.../....

Le jeune

Nom Prénom

Le .../.../....